

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Demande de subvention
au Conseil
Départemental pour
l'acquisition d'une
nouvelle saleuse

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026
- N°28-

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE SALEUSE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1;
- **Vu** la délibération du Conseil Départemental du 15/12/2023 ;
- **Considérant** le classement de la Commune de THIERS en « zone de montagne » ;
- **Considérant** qu'à ce titre, elle est particulièrement exposée aux chutes de neige en saison hivernale ;
- **Considérant** que la capacité de la Commune à assurer la viabilité hivernale des voies de circulation dont elle a la gestion, ne doit en aucun cas être altérée, pour garantir la sécurité et la bonne circulation des usagers ;
- **Considérant** que l'une des deux saleuses nécessaires à l'entretien des voiries communales a connu une avarie non réparable en plein cœur de la saison hivernale ;
- **Considérant** l'acquisition d'une nouvelle saleuse comme un cas de force majeure ;
- **Considérant** le caractère imprévu de cet investissement ;
- **Considérant** l'existence d'une aide à l'acquisition de matériels de déneigement aux communes classées « zone de montagne », proposée par le Conseil Départemental ;
- **Considérant** que les saleuses font partie des équipements pouvant faire l'objet d'une aide ;

La Commune de THIERS, face à cette situation critique, sollicite en urgence, l'aide du Conseil Départemental, pour un montant de 5 000,00 euros, conformément aux critères d'attribution de cette aide.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Achat d'une saleuse silo à vis		26 000,00 €	
Coût HT		26 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Conseil Départemental	A solliciter	19,23 %	5 000,00 €
Total financements publics(Ne peut excéder 80%)		19,23 %	5 000,00 €
Fonds propres		80,77 %	21 000,00 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		80,77 %	21 000,00 €
Coût HT		100,00 %	26 000,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER